



DDT de l'Oise

Communes de BEAURAINS LES NOYON et de BUSSY

Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux

Réunion du 11 octobre 2012



PRÉFET DE L'OISE



DDT de l'Oise

Sommaire

- 1. Le retour des questionnaires**
- 2. La présentation du futur règlement du Plan de Prévention des Risques**



DDT de l'Oise

Le retour des questionnaires

Beurains les Noyon

130 questionnaires environ ont été distribués :

- 18 nous ont été retournés dont 10 ont répondu ne pas avoir constaté des dégâts sur leur habitation
- 8 ont répondu avoir constaté des dégâts soit sur le gros œuvre, soit sur le second œuvre, soit sur les aménagements extérieurs.

Bussy

130 questionnaires environ ont été distribués :

- 15 nous ont été retournés dont 8 ont répondu ne pas avoir constaté des dégâts sur leur habitation
- 7 ont répondu avoir constaté des dégâts sur le gros œuvre, soit sur le second œuvre, soit sur les aménagements extérieurs.

Dégâts constatés

Gros œuvre :

- * fissuration des structures enterrées ou aériennes

Second œuvre :

- * distorsion du cadre des ouvertures
- * décollement des éléments de composites.
- * rupture tuyauterie et canalisations

Aménagement extérieur :

- * fissuration des terrasses
- * décollement des bâtiments annexes, terrasses, perron
- * véranda
- * pilier de clôtures
- * piliers de portail
- * bascule de terrains entrée des tuyauteries

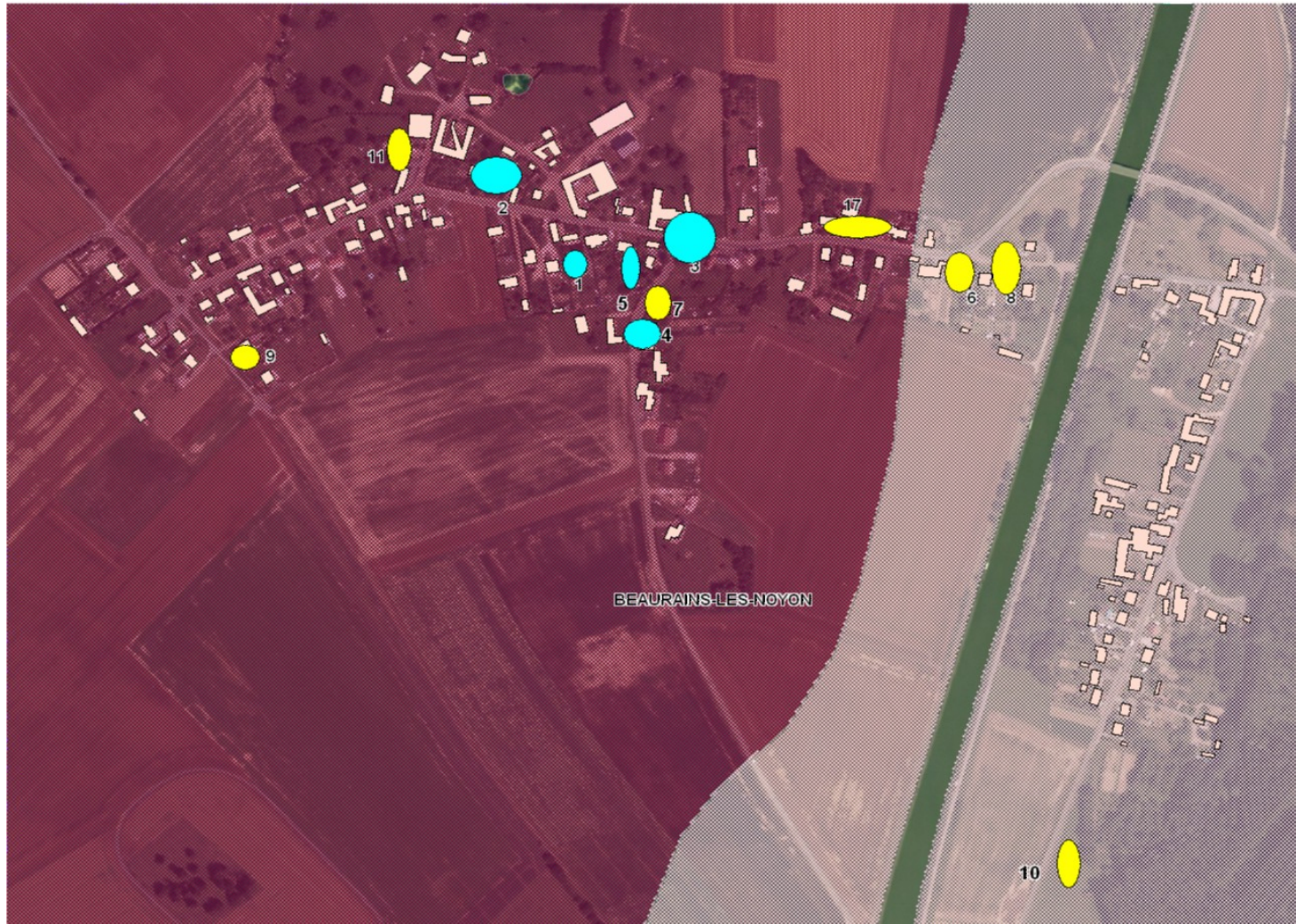


DDT de l'Oise

Localisation des réponses Beaurains Les Noyon



DDT de l'Oise



Localisation des réponses



DDT de l'Oise



Les aléas

- à priori nul
- faible / moyen
- fort

Bâtiments

- fissuré
- sans fissure
- sans information



DDT de l'Oise

Proposition de zonage règlementaire



DDT de l'Oise

Principes réglementaires du PPR

Pas d'interdiction d'urbaniser
Uniquement mesures constructives



DDT de l'Oise

Les grands principes

Le plan de zonage comprend deux zones exposées au risque délimitées en fonction du niveau d'aléa :

- une zone très exposée : B1
- Une zone faiblement à moyennement exposées : B2

Deux choix possibles pour les maisons individuelles dans le règlement :

- Soit des études géotechniques :
 - G12 : étude géotechnique d'avant-projet
 - G2 : étude géotechnique de projet
 - G3 : étude et suivi géotechnique d'exécution
- Soit des mesures forfaitaires

Réglementation des projets situés en zones B1 et B2

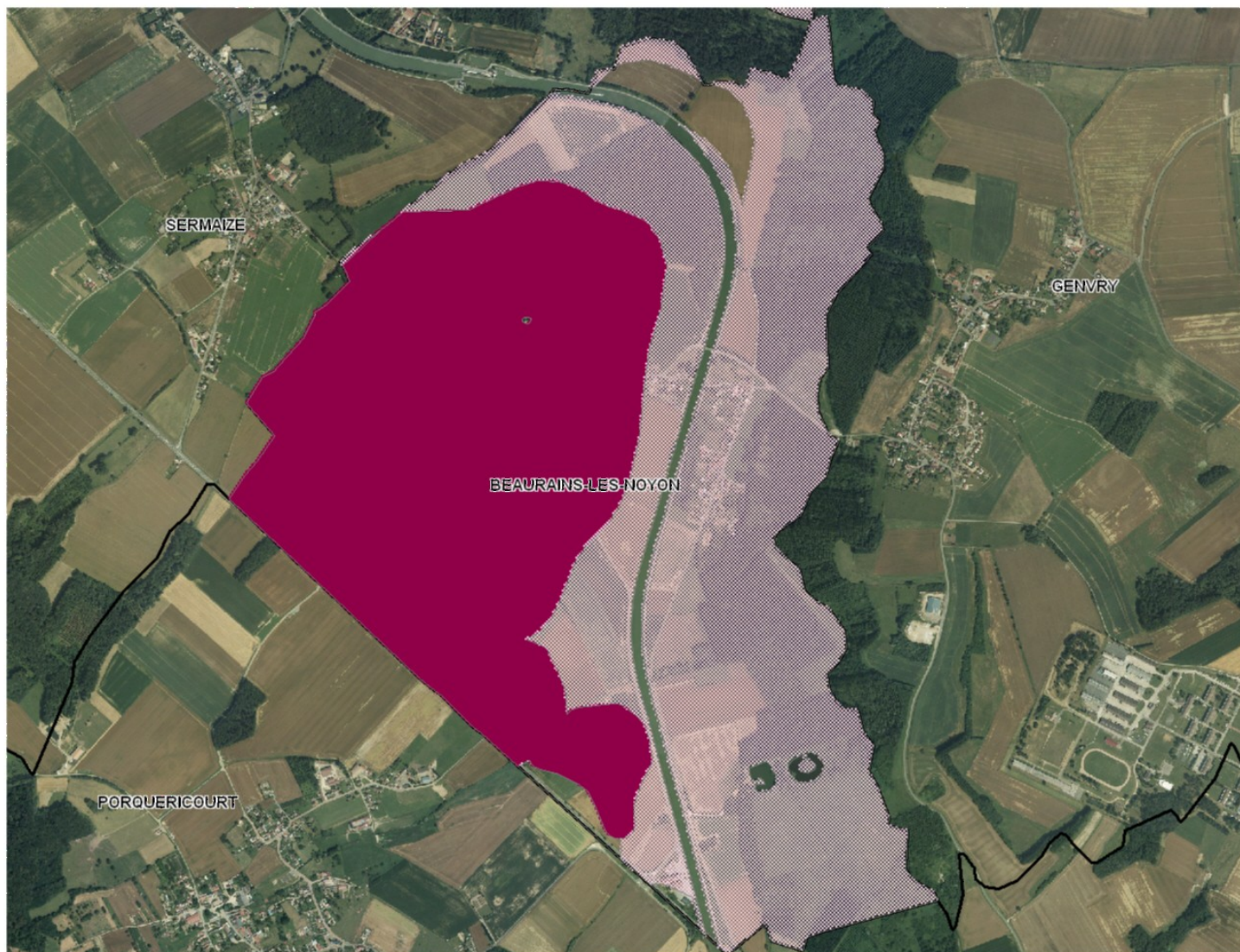


DDT de l'Oise

Cette réglementation est explicitée dans le « schéma illustrant le règlement ».



DDT de l'Oise



Les aléas



Présence de l'aléa - Commune de Beaurains les Noyon

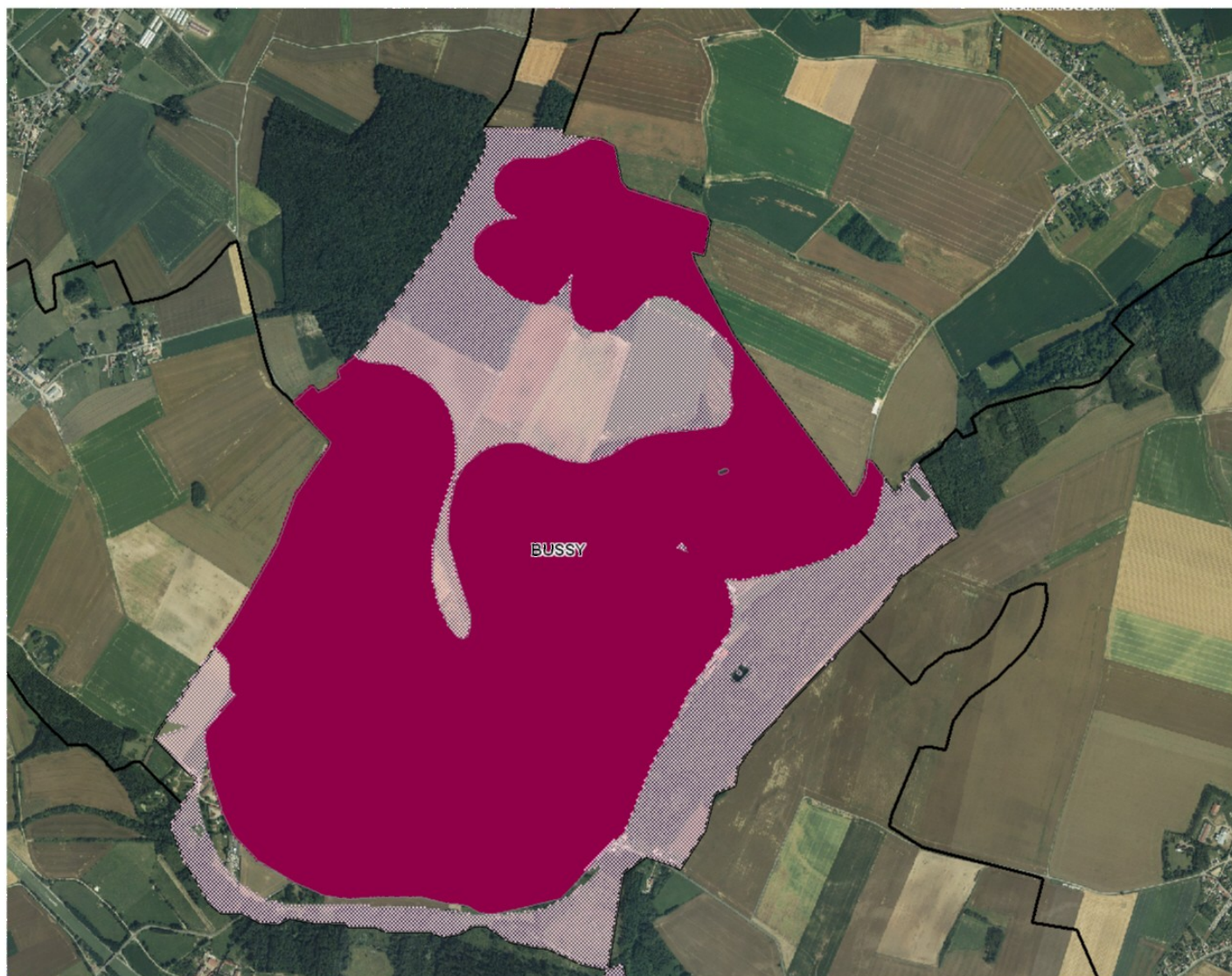
0  80 m



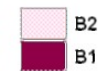
Réalisation : DDT 60 / SAUE /RPE
Date : octobre 2012
Sources : BD CARTO® - IGN 2010
- Reproduction interdite -



DDT de l'Oise



Les aléas



Présence de l'aléa - Commune de Bussy

0 80 m

Réalisation : DDT 60 / SAUE /RPE
Date : octobre 2012
Sources : BD CARTO® - IGN 2010
- Reproduction interdite -

Modification du zonage ?

Est ce qu'il est opportun d'étendre la zone B 1 en se limitant à l'ensemble des zones urbanisées ? (cf : rapport du BRGM)

Faut-il s'appuyer sur les limites géologiques ?



DDT de l'Oise

Prochaines étapes

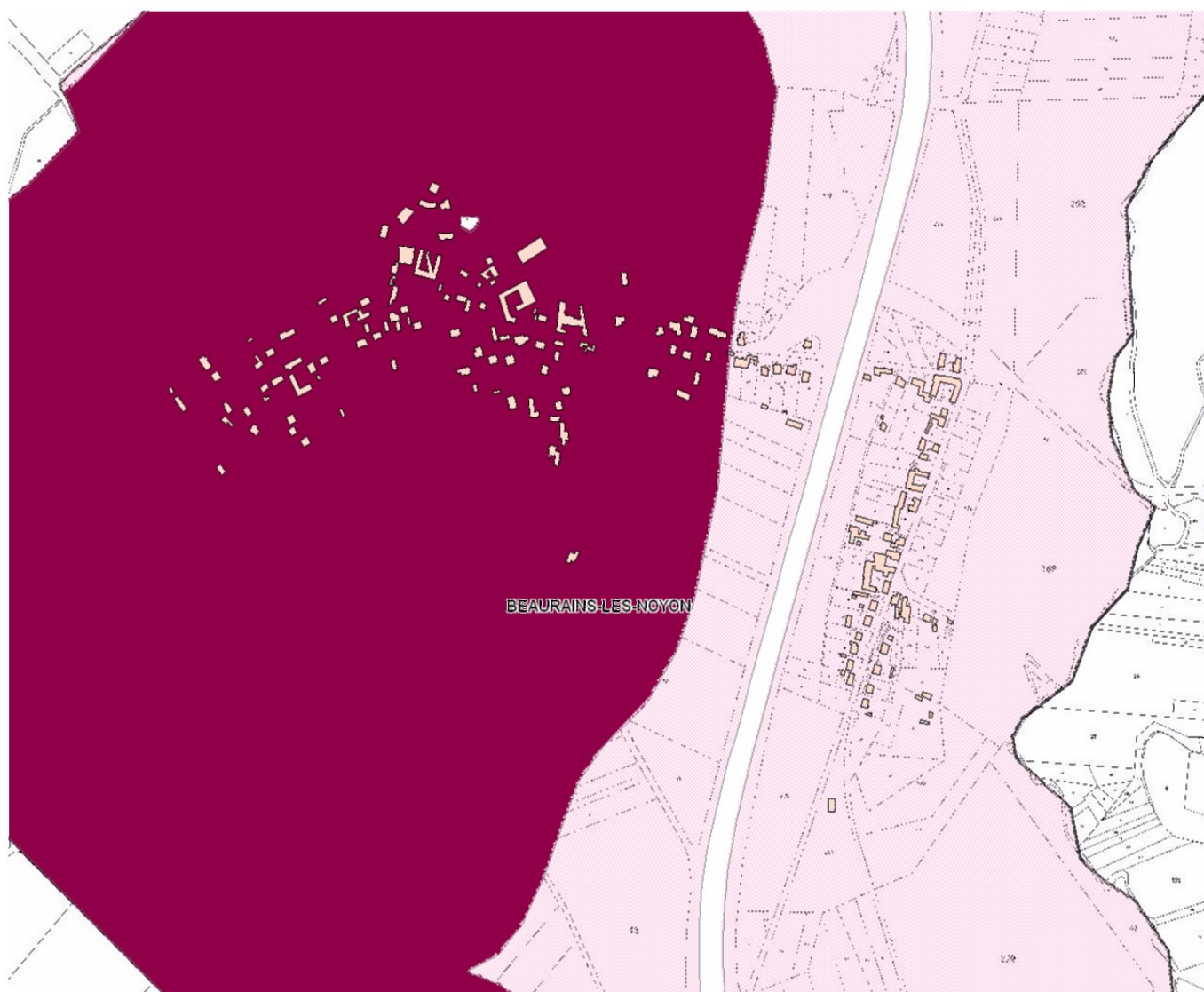


DDT de l'Oise

- Fin 2012 : présentation du Plan de Prévention complet ;
- Début de l'année 2013 : enquête publique d'un mois ;
- Approbation du Plan de Prévention en 2013.



DDT de l'Oise



Les aléas

- B2
- B1

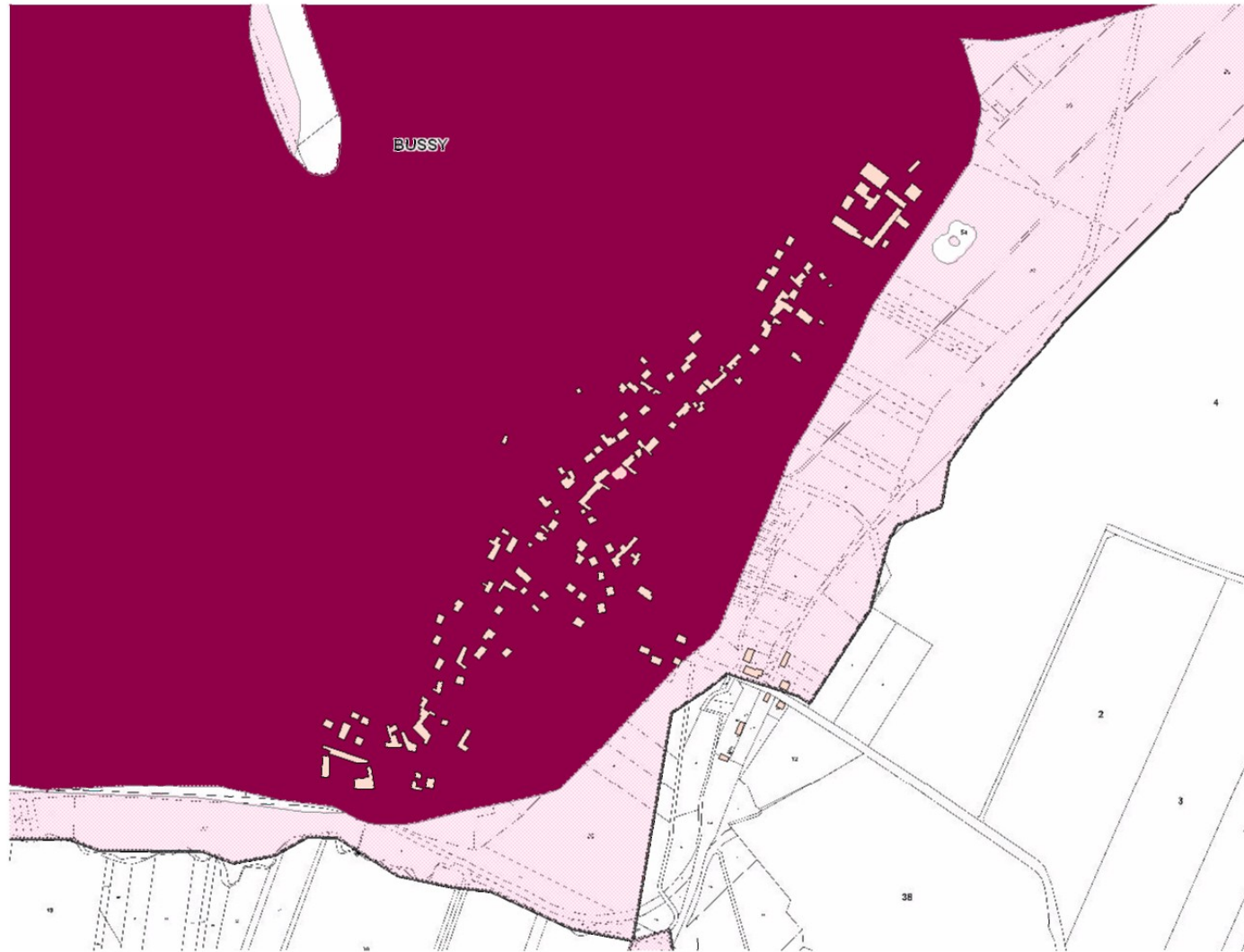
Présence de l'aléa - Commune de Beaurains les Noyon

0 80 m

Réalisation : DDT 60 / SAUE /RPE
Date : octobre 2012
Sources : BD CARTO® - IGN 2010
- Reproduction interdite -



DDT de l'Oise



Les aléas
B2
B1

Présence de l'aléa - Commune de Bussy

0 80 m



Réalisation : DDT 60 / SAUE /RPE
Date : octobre 2012
Sources : BD CARTO® - IGN 2010
- Reproduction interdite -



DDT de l'Oise

Merci de votre
attention